



FONDS D'URGENCE HUMANITAIRE MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Contexte

Coordination SUD, dans le cadre de sa mission d'appui au milieu de la solidarité internationale, propose des « fiches bailleurs » qui présentent les principaux organismes et leur-s instrument-s de financement. Ces fiches sont issues du [Panorama général des financements de 2016](#).

Le centre de crise et de soutien (CDCS) est le principal outil de l'aide humanitaire d'urgence du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). En charge de la gestion des crises se déroulant à l'étranger, il assure un suivi et une analyse des problématiques humanitaires et coordonne la réponse de l'État pour les opérations d'aide humanitaire d'urgence. Enfin, il assure les relations avec les autres acteurs humanitaires et effectue des missions sur le terrain.

Au sein du CDCS, la Mission pour l'action humanitaire (MAH) coordonne la réponse humanitaire d'urgence de l'Etat en liaison avec les services centraux des ministères, les ambassades et les représentations permanentes auprès des organisations internationales.

Grâce au Fonds d'urgence humanitaire (FUH), géré par la MAH, le CDCS apporte ainsi une aide d'urgence sous forme de subventions ou en nature à des ONG et à des organisations internationales. Dans ce cadre, il soutient les ONG dont il finance les projets et avec lesquelles il entretient un dialogue régulier.

Principes généraux

Le FUH a été doté en loi de finances initiale de 12 millions d'euros pour 2017. Par ailleurs, le MEAE a noué des partenariats avec les collectivités territoriales et avec les entreprises et fondations privées qui peuvent mettre à la disposition du CDCS des moyens financiers, matériels ou de l'expertise technique en vue de répondre à une crise humanitaire communément identifiée.

Le FUH est également abondé en cours d'année par des crédits de sortie de crise, des abondements extraordinaires destinés à traduire les engagements politiques pris par la France, ainsi que par des fonds ciblés comme le fonds pour les minorités victimes de violences ethniques ou religieuses.

Les financements accordés aux ONG sous forme de subvention directe ou de délégation de crédits dans les pays affectés via les ambassades en vue de subventionner une ONG locale ou non enregistrée en France ont représenté 78 % du FUH en 2016. Les 22% restants ont été destinés aux organisations internationales, au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ainsi qu'aux Etats touchés par les crises.

LES ORIENTATIONS DU FUH SE FONDENT SUR LES BESOINS DES BÉNÉFICIAIRES, DANS LE RESPECT DES PRINCIPES HUMANITAIRES ET EN CONCERTATION AVEC LES ACTEURS HUMANITAIRES.

Une refonte de la stratégie humanitaire française est en cours et sera présentée lors de la prochaine conférence nationale humanitaire qui se tiendra à la fin du premier trimestre 2018.

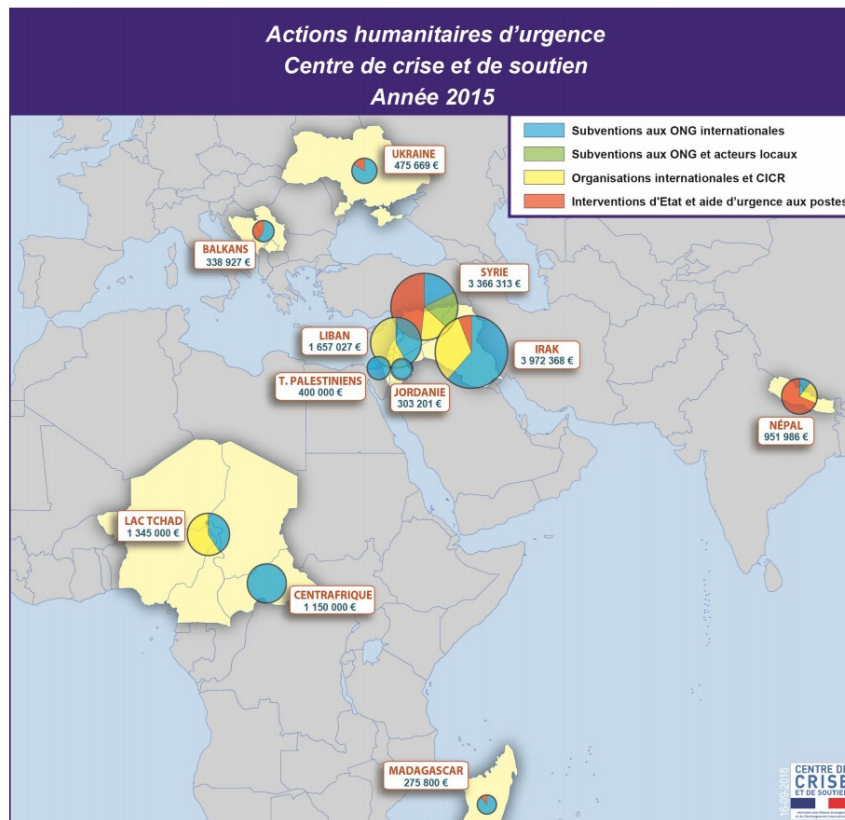
QUI EST ÉLIGIBLE ?

Les ONG
 Les fondations, mais pour des interventions directes plutôt que pour des subventions
 Aucun minimum d'années d'existence requis.

- ➔ Le FUH est un outil essentiel du partenariat avec les ONG humanitaires françaises :
 - les crédits du FUH fournissent aux ONG un financement qui leur permet soit de démarrer une action d'urgence lors d'une crise aiguë, soit de répondre à une problématique spécifique dans un contexte de crise durable ;
 - ces subventions permettent souvent aux ONG de s'installer dans un pays, ou bien encore de maintenir leur installation, dans le cas de crises oubliées par exemple, et de faciliter leur accès à d'autres sources de financements ;
 - les subventions sont accordées très rapidement selon une procédure relativement légère.
- ➔ Les montants varient généralement entre 25 000 et 500 000 euros ;
- ➔ Les projets financés ont une durée d'exécution maximum d'un an ;
- ➔ Les projets peuvent être financés à 100% par le FUH ;
- ➔ Les charges indirectes sont limitées à 7% du montant global du projet ;
- ➔ Les dotations du FUH restent cependant très restreintes au regard des besoins existants.

ZONE GÉOGRAPHIQUE

En 2016, 64% des crédits du FUH ont été affectés au Moyen-Orient, afin de faire face aux urgences humanitaires de grande ampleur qui perdurent dans la région : Irak, Palestine, Syrie. La réponse aux crises humanitaires en Afrique et dans l'Océan indien a mobilisé quant à elle 17% du FUH. Les 19% restants ont été affectés aux Amériques, à l'Asie et à l'Europe.



Source : Rapport d'activité sur l'action humanitaire d'urgence en 2015

Répartition des subventions aux ONG par zones en 2015

Répartition des subventions par pays

Pays	ONG	Montant
Balkans	Médecins du monde (MDM)	200 000 €
Cameroun	ALIMA	150 000 €
Cameroun	Croix-Rouge française (CRF)	400 000 €
Irak		
Iran	Chaîne de l'espoir	48 674 €
Madagascar	CRF	25 800 €
Madagascar	SOS Villages d'enfants	220 000 €
Népal	Fondation Architectes de l'urgence	100 000 €
Non géographique	Groupe URD	20 000 €
République centrafricaine	ALIMA	200 000 €
République centrafricaine	Première Urgence Internationale (PUI)	400 000 €
République centrafricaine	Secours catholique	100 000 €
Syrie		
Territoires palestiniens	Action contre la faim	100 000 €
Territoires palestiniens	MDM	200 000 €
Territoires palestiniens	Secours islamique France	100 000 €
Ukraine	CRF	200 000 €
Ukraine	PUI	200 000 €

Pour la Syrie et l'Irak, la Mission pour l'action humanitaire a soutenu à la fois les projets des ONG internationales et ceux proposés par des organisations locales bénéficiant d'une bonne implantation sur leur terrain d'intervention.

Source : Rapport d'activité sur l'action humanitaire d'urgence en 2015

PROCESSUS DE SÉLECTION

- ➔ Le FUH ne recourt pas au mécanisme d'appel à projets : les ONG peuvent soumettre à la MAH, quand elles le souhaitent, leurs projets visant à répondre à une urgence humanitaire. L'instruction des demandes de subvention se fait tout au long de l'année, dès réception de la proposition.
- ➔ La subvention est versée à la signature de la convention, en une seule tranche. Les critères principaux d'appréciation du projet se fondent sur la satisfaction des besoins humanitaires des populations les plus vulnérables, sur le renforcement des capacités des acteurs locaux et sur la transition entre phases d'urgence et de développement.
- ➔ En amont, il est important de se faire connaître auprès du CDCS afin de présenter le positionnement de l'ONG dans l'action humanitaire, sa stratégie, ses moyens d'intervention, etc. et de nouer des contacts avec les équipes du CDCS qui sont très accessibles.
- ➔ Pour déposer un dossier, il suffit de remplir le formulaire « Cerfa n°12156*05 » à renvoyer par mail (mah.cdc@diplomatie.gouv.fr).

BOÎTE À OUTILS

- [Cerfa n°12156*05](#) (dépôt d'un dossier)
- [Cerfa n°15059*01](#) (rapport financier)
- [Brochure de présentation du CDCS](#)
- [Rapport d'activité sur l'action humanitaire d'urgence en 2015](#)

RESSOURCES POUR ALLER PLUS LOIN

- Coordination SUD, [Guide méthodologique Panorama des financements](#), 2016
- Coordination SUD, [Base de données des financements](#), 2016
- Coordination SUD, [Pour une augmentation des financements publics des ONG françaises](#), 2016
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, [La stratégie humanitaire 2012-2017 de la France](#), 2012
- Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, [Subventions publiques pour la solidarité internationale : le guide](#), 2016

Contact

Centre de Crise et de Soutien :

37, quai d'Orsay
75351 Paris

mah.cdc@diplomatie.gouv.fr

Coordination SUD
Solidarité Urgence Développement 

Coordination SUD – Solidarité Urgence Développement – est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui près de 170 ONG, dont une centaine via six collectifs (Clong-Volontariat, Cnajep, Coopération Humanitaire et Développement, CRID, Forim, Groupe Initiatives) qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer.

Coordination SUD a notamment pour objectif de contribuer à la professionnalisation du milieu des ONG, notamment en développant l'accès des ONG à des informations à jour en matière de financements.

Dans ce cadre, Coordination SUD identifie des possibilités de financements de la part de bailleurs de fonds publics et privés, notamment à travers l'étude Panorama des financements d'où sont tirées ces fiches bailleurs.

Cette fiche « Pratiques et outils » est réalisée avec le soutien de l'AFD. Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de l'AFD.